**Ecole Primaire Lycette Darsonval**

**12 rue Thyde Monnier 06100 Nice**

**ecole.0062026V@ac-nice.fr**

***Créée en 2006, au moment du déménagement du Conservatoire de Nice dans ses locaux actuels, cette école primaire publique accueille de la petite section au CM2 les enfants dépendant du secteur de l’école*** *(place Commandant Gérôme, rue Blasco Ibanez, une partie de l’avenue de la Marne, et une partie de l’avenue de Brancolar)****, mais aussi à partir du CE1, les élèves souhaitant bénéficier d’un enseignement musical renforcé, dans le cadre des classes à horaires aménagés musique (CHAM), en partenariat avec le Conservatoire de Nice, dont elle partage les locaux.***

**Elle compte 7 classes** (dont 4 accueillent principalement les élèves des classes à horaires aménagés musique).

Pour les années 2018/2019 et 2019/2020, l’organisation pédagogique est la suivante :

-une classe maternelle à 3 niveaux ( PS-MS-GS)  ( Mme Isabelle Boutier)

-une classe de CP-CE1 (Mme Isabelle Henderson)

-une classe de CM1-CM2 (Mme Elisabeth Ferrari)

- une classe de CE1ha (Mme Suzanne Rivière, directrice)

- une classe de CE2ha (M. Jean-Paul Rivière)

-une classe de CM1ha (Mme Lucie Biolley-Alfandari)

-une classe de CM2ha (Mme Christine Champouret)

L’inscription des élèves du secteur se fait en passant par la pré-inscription auprès des services de la mairie de Nice (possibilité de pré-inscription en ligne sur le portail de la ville de Nice), puis en prenant rendez-vous auprès de la directrice ( laisser un message au 04 97 13 50 44).

Les demandes d’inscription en Cham se font habituellement à partir de février ou mars, pour la rentrée suivante : réunions d’information obligatoire pour les familles des candidats (mars-avril) , dossiers à remplir, mise en situation des candidats à l’entrée en CE1 (observation lors de la participation à une séance de jeux musicaux, fin avril ou début mai, sur convocation), examen des candidatures par une commission en mai ou début juin (pour la rentrée 2019, la commission s’est tenue le 10 mai), choix de l’instrument pour les candidats admis en juin. Aucun pré-requis pour l’entrée en CE1 (il n’est pas nécessaire d’avoir déjà pratiqué un instrument). Les candidats à l’entrée en CE2, CM1 ou CM2 doivent par contre avoir débuté l’étude d’un instrument (morceau imposé à préparer) et de la formation musicale (et ils ne peuvent être admis que si des places se libèrent). Tous les renseignements et les dossiers à télécharger se trouvent sur le site de la DSDEN au moment voulu. On peut également consulter le site du CRR et le site d’école pour tous les renseignements quant aux dates.

Les élèves de Cham ont 5 heures d’enseignement musical par semaine, pendant le temps scolaire, avec des professeurs du CRR de Nice : 2 heures de formation musicale, 1 h de cours d’instrument dans un groupe très restreint, 1h de chant choral, 1h de pratique instrumentale dans le cadre d’un cours d’ensemble.

L’enseignement en cham peut se poursuivre ensuite au collège Matisse, qui est aussi le collège de secteur pour les élèves du secteur de Darsonval.

Les programmes de l’Education Nationale sont appliqués comme dans toutes les écoles publiques, et aucune matière n’est supprimée ( le même programme se fait en un peu moins de temps, puisque 5 heures sur le temps scolaire sont consacrés à l’enseignement musical, les projets trans-disciplinaires et le travail en demi-classe sont favorisés pour compenser ce manque de temps).